



Extrait du Calendrier Administratif ED 2011-2012 pour préparation de l'année 2012-2013

Calendrier adopté par le Conseil de l'Ecole Doctorale du 06-09-2011 (Annexe-Point 2-2.9)
Validé par le CEVU du 27-09-2011 et le CS du 29-09-2011

Inscriptions en 1^{ère} Année de Thèse

1°) Demande d'autorisation préalable (*dossier distinct du dossier de candidature pour un contrat doctoral*)

- **1^{er} juin 2012** : Ouverture des préinscriptions 2012-13 en thèse. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'ED (rubrique : Textes de référence ; sous rubrique : 1^{ère} inscription) sur le site de l'Université. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'ED.
- **12 juillet 2012 - Midi** : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale) du dossier de demande d'autorisation préalable pour 1^{ère} inscription en thèse. Ce dossier sera soit déposé soit adressé au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Les signatures du doctorant et du (des) directeur(s) de thèse doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter les pièces demandées.

2°) Candidature pour un contrat doctoral (*dossier distinct du dossier de demande d'autorisation préalable*)

- **1^{er} juin 2012** : Ouverture de la campagne de candidature pour un contrat doctoral. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'ED (rubrique : Textes de référence ; s/rubrique : contrat doctoral) sur le site de l'Université. Ils peuvent, aussi, être retirés au Secrétariat de l'ED. Dans son dossier de candidature, le candidat explicitera son projet d'activités complémentaires qui doit être validé par son directeur de thèse.
- **12 juillet 2012 - Midi** : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale, le cachet de la poste faisant foi) du dossier de candidature. Ce dossier sera soit déposé soit adressé au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. Aucun dossier *extra tempora* ne sera accepté. La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Toutes les signatures doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter toutes les pièces demandées. Ce dossier ne peut être déposé (ou adressé) que simultanément à un dossier de demande d'autorisation préalable (*cf 1° ci-dessus*).

3°) Inscription administrative

- **Jusqu'au 28 septembre 2012** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota-1 : un CD ne peut être attribué qu'à un doctorant inscrit. Nota.2 : Fermeture du pôle d'inscription du 27 juillet au 27 août). Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.